

Les participants à la conférence nationale de la santé du 27 juin 2019, clôturant les travaux de la phase 2 du dialogue sociétal sur les politiques, stratégies et plans nationaux de santé, se référant :

- à la Constitution Tunisienne consacrant le droit à la santé, à un environnement sain et à la protection sociale ;
- aux Objectifs du Développement Durable ;
- au « Livre Blanc » et aux recommandations issues de la phase 1 du dialogue sociétal;

constatant que :

- le système de santé, dans ses dimensions publique et privée, est dans une situation grave compromettant les acquis de plusieurs décades ;
- la crise est exacerbée par des inerties et des résistances de groupes d'intérêts dans un contexte socio-économique adverse ;
- un fossé s'est creusé entre ce que le système de santé fait et produit et les attentes des citoyens;
- la perte de confiance entre citoyens, professionnels de santé et autorités sanitaires fragilise les fondations du système de soins

considérant qu'au-delà des mesures correctives d'urgence, une réforme du système de santé est nécessaire pour répondre aux impératifs de solidarité, d'équité, de qualité, de réactivité, de participation et de durabilité ;

Dans sa phase 2, le dialogue sociétal s'est poursuivi, dans un climat d'écoute attentive et de participation inclusive. Citoyens et professionnels de toutes les régions du pays se sont mobilisés pour apporter leur contribution au **projet de la politique nationale de santé à l'horizon 2030**.

Ce **projet** se base sur une vision partagée de la couverture santé universelle :

- une Tunisie où chacun a accès à des services de qualité, sûrs, pertinents, et dont le coût n'entraîne pas de difficultés financières pour les ménages ;
- une Tunisie où les autorités sanitaires et les citoyens collaborent pour protéger les familles et les communautés des facteurs environnementaux et sociaux qui mettent à risque leur santé ;
- une Tunisie où un climat de confiance et de respect est rétabli entre citoyens, professionnels de santé, et autorités sanitaires.

Ce **projet** comporte des choix stratégiques structurants et des clés pour la réussite afin de sortir de la crise et réaliser des avancées décisives vers la couverture santé universelle :

Placer le citoyen au centre des préoccupations des institutions et des professionnels de santé : en faisant de la santé familiale de proximité la porte d'entrée et le pivot du système de santé, de sorte que chaque personne aura la garantie de pouvoir accéder au paquet de services essentiels dont elle a besoin ;

Rendre plus équitable l'accès aux soins : en unifiant le régime de base afin qu'il fournisse une même protection financière à toute la population ; et en corrigeant les inégalités en donnant au secteur public les moyens d'assumer ses missions de service public compte tenu de ses responsabilités exclusives pour assurer l'équité et promouvoir la formation et la recherche ;

Assurer la protection de la santé des citoyens : en engageant les autorités gouvernementales à assumer leurs responsabilités en matière de promotion et de protection de la santé dans le cadre des politiques publiques et en prenant appui sur une instance multisectorielle de coordination effective.

Donner aux autorités sanitaires le mandat, les instruments et les moyens pour réguler l'ensemble du secteur de la santé, public et privé : une régulation active, qui donne la priorité à la réduction des dépenses directes des ménages, à l'extension de la couverture santé à l'ensemble de la population sans exclusion, à la garantie d'équité d'accès à un paquet de services essentiels et à la complémentarité et la collaboration entre les secteurs public et privé pour atteindre les objectifs de santé publique ;

Lutter contre la corruption et l'exploitation financière des patients : en réduisant l'asymétrie existante entre les citoyens et le système grâce à une plus grande transparence sur les conditions entourant les prestations ; en créant des mécanismes participatifs pour une meilleure gestion des conflits d'intérêt et l'identification de mesures concrètes de prévention et de redressement des contextes propices ou sensibles à la corruption ;

Faire du citoyen un acteur et un partenaire pour la santé : sa participation est cruciale dans la prise en charge de sa propre santé, les institutions locales concernant la promotion de la santé et l'offre de soins et les choix politiques, la gestion et la gouvernance du système de santé.

Les participants à la conférence nationale de la santé considèrent que **ce projet de Politique Nationale de Santé Horizon 2030** est réaliste et faisable. La volonté politique et l'engagement de toutes les parties prenantes créeront les conditions pour rétablir la confiance entre citoyens, professionnels de santé et autorités sanitaires pour avancer dans l'exercice effectif du droit constitutionnel à la santé. Cela ne se fera pas sans transformations en profondeur : de la façon dont les autorités sanitaires s'acquittent de leurs responsabilités, les professionnels de santé exercent leurs métiers, et les citoyens s'engagent pour leur santé.

Les participants à la conférence nationale de la santé appellent le gouvernement et l'ensemble des parties prenantes, chacun en ce qui le concerne :

- à s'engager, dans un effort conjoint, pour s'atteler à la mise en œuvre du projet de politique nationale de santé et à aborder le processus de concertation sur ses modalités ;
- à prendre rapidement les dispositions prioritaires identifiées permettant de créer les conditions propices au démarrage effectif de sa mise en œuvre ;
- à traduire en actes et mesures les réformes envisagées par le projet et de les prendre en considération dans la planification stratégique ;
- à pérenniser le dialogue sociétal comme mécanisme de participation dans la gouvernance de la santé et de suivi de la mise en œuvre de la politique nationale de santé ;
- à faire adopter une loi fondamentale de la santé qui consacre ladite **Politique Nationale de Santé à l'horizon 2030**.